

LA CRISE DU SYNDICALISME AMÉRICAIN...

3ème partie: L'EMPRISE DE L'ETAT. (1)

New-York... janvier 60. En 1955. Georges Meany avait déclaré à l'Association Nationale des Industriels: «...Je suis président de cette grande organisation qui a tant de pouvoir (l'A.F.L.-C.I.O.) et je n'ai jamais fait grève de ma vie; jamais de ma vie, je n'ai ordonné à qui que ce soit d'organiser une grève, je n'ai jamais eu à faire avec un piquet de grève. Et si c'est cette sorte de pouvoir que les hommes veulent, ils devront chercher un autre président, car je n'ai aucune expérience de ces choses».

Glissement vers la politique

Meany ne parlait pas uniquement de lui-même, il proclamait le credo des bureaucrates de l'A.F.L.-C.I.O. En renonçant au principe de la lutte de classe et de l'action directe dans le domaine économique, le mouvement ouvrier n'a pas d'autre solution que d'accepter le principe de l'action parlementaire. Or, cette politique a déjà eu des résultats désastreux: elle ouvre la porte au contrôle de l'Etat sur les organisations des travailleurs, puisque le sort de ces dernières dépend de l'élection d'une administration «amicale». La bataille de la classe ouvrière n'est plus menée le long des piquets de grève, mais devant les urnes. «Si un gouvernement réactionnaire est élu et promulgue des lois opposées à nos intérêts, disent alors les leaders, nous devons vivre avec; nous devons obéir à la loi; aux prochaines élections, nous ferons triompher un gouvernement libéral qui annulera les mauvaises lois et en votera de bonnes».

L'illusion que se font les travailleurs américains sur le pouvoir des urnes a ses racines dans les temps du «New Deal», il y a un quart de siècle, quand l'administration de Roosevelt fit quelques concessions. Ces mesures pro-ouvrières avaient pour but de contrôler l'action des masses et de prévenir les coups de tabac qui auraient pu mettre en difficulté la stabilité du système. Cette illusion a été récemment rajeunie, pour bien peu de temps, par la grande victoire des dernières élections.

Une victoire presque fatale

Les «politiciens ouvriers» furent portés aux nues. Les trois quarts des candidats au Sénat et les deux tiers des candidats à la Chambre des Représentants qui étaient soutenus par l'A.F.L.-C.I.O. furent élus. Dans les élections d'Etats, les deux tiers des candidats gouverneurs prétendus pro-syndicalistes, furent élus. Les lois anti-ouvrières, dites de «droit-au-travail», furent repoussées par les votes des travailleurs en Californie, dans le Washington, le Colorado et l'Ohio. Les syndicalistes étaient persuadés que les votes des députés qu'ils avaient aidé à élire se porteraient contre la loi réactionnaire Landum-Griffith. Or, les «amis» d'avant les élections, à de rares exceptions près, votèrent cette loi. Les syndicats furent profondément désappointés et Georges Meany lui-même avoua qu'une autre «victoire» de cette envergure risquerait d'être fatale au mouvement ouvrier.

Alors que la loi Taft-Hartley ne réglementait principalement que les relations entre patrons et ouvriers, la loi Landum-Griffith pénètre la vie interne des syndicats, et non seulement sur le plan national, mais à tous les niveaux.

Or, le gouvernement envisage des mesures encore plus draconiennes, mesures dont la nature est dévoilée par les déclarations des leaders des groupes parlementaires républicain et démocrate et par les chefs des deux partis politiques, Adlai Stevenson, le président Eisenhower, le gouverneur de l'Etat de New York Nelson Rockefeller, Harry Truman, etc... Les prétendus groupes libéraux et conservateurs des deux partis sont substantiellement d'accord sur les actions qui doivent être menées pour protéger les intérêts de l'«Etat-Providence». Toutes leurs propositions vont dans le sens de l'abolition du droit de grève. Les conflits qui ne pourront être prévenus seront résolus par un arbitrage forcé. Les décisions des organismes d'arbitrage

(1) Voir le «Monde libertaire» n°58 et 59.

seront appliquées par la machinerie légale et le pouvoir policier du gouvernement fédéral. La pratique des règlements par voie légale qui débuta par la loi Wagner, sous l'administration de Roosevelt, fut renforcée sous l'administration *libérale* de Truman et est maintenant continuée par l'administration *conservatrice* d'Eisenhower.

La «neutralité» de l'Etat

Chacun de leur côté, les syndicats et les patrons s'opposent à l'arbitrage imposé par le gouvernement, car ils craignent des décisions qui ne leur soient pas favorables. D'après le «*Wall Street Journal*» du 16 décembre 1959: *«Le patronat doit se méfier de l'arbitrage obligatoire. Depuis l'époque du «New Deal» il a gardé un souvenir amer de ce qui peut arriver lorsque le gouvernement décide. L'immixtion de l'Etat est une arme à deux tranchants et le temps peut revenir où les besoins du gouvernement iront momentanément dans le sens des désirs des syndicats».*

L'Etat n'est pas neutre, il n'est pas non plus, comme le prétendent les marxistes, le «*Comité Exécutif de la classe possédante*», car si cela était vrai, les industriels souhaiteraient l'arbitrage obligatoire et accepteraient joyeusement toutes les infractions commises par le Pouvoir, pour le bien de leur classe.

L'Etat devient une classe à part qui cherche à étendre sa domination sur les autres parties de la société. Dans le monde moderne, il représente le summum des forces d'exploitation. Il est jaloux de ses prérogatives et tente toujours d'accroître le domaine où elles s'appliquent.

La grève de 116 jours dans une industrie de base et qui trouve ses causes dans les intérêts inconciliables des parties en présence, menace la stabilité du système. Aussi longtemps que les industriels et la bureaucratie des syndicats, tout en essayant d'augmenter leur puissance respective, trouvent facilement des compromis qui n'affectent pas la nature et la structure de l'ordre social, l'Etat peut éviter de prendre des mesures draconiennes.

Cependant, lorsque la bataille laisse prévoir d'autres issues qui mettraient en cause la stratégie et les desseins du gouvernement, lorsque sa continuation affaiblit les prérogatives de l'Etat et qu'aucun arrangement ne peut être conclu, alors l'Etat décide de mettre les parties d'accord à sa manière.

L'arbitrage gouvernemental nécessite la mise en place d'une nouvelle procédure qui entraînera la création de nouvelles agences fédérales, de nouvelles places pour toute une cohorte de termites (2). La faculté naturelle qu'ont ces termites à se multiplier à une vitesse prodigieuse sera encore accélérée.

Les principes du renouveau

A mesure que le pouvoir de l'Etat augmente, la liberté à l'intérieur de la société diminue. Tous les grands mouvements du passé ayant contribué au bien-être et à la liberté du peuple ont commencé par la désobéissance civile. La solution de la crise du syndicalisme ne peut être trouvée à l'intérieur de l'infrastructure sociale qui en est principalement responsable, mais seulement en dehors d'elle et malgré elle.

Toute loi qui viole la nature profonde de l'homme et son désir de liberté, ne doit pas être respectée. Le droit qu'a tout homme de refuser son travail ou son corps, lorsqu'on lui propose des buts qu'il n'approuve pas, est inviolable. Le droit de grève est l'expression économique des *Droits de l'Homme*. Aucune loi ne peut l'abattre. L'homme a le droit de donner ou de refuser son travail, individuellement ou collectivement, quelles que soient les lois en vigueur. Le refus de travailler dans des conditions d'esclavage est l'arme la plus efficace du prolétariat.

Ce sont ces principes qui doivent guider le renouveau du mouvement ouvrier américain. La volonté d'oeuvrer pour une telle renaissance doit lui permettre d'abord de se fortifier, puis de se libérer des liens qui jusqu'à maintenant ont réussi à limiter son développement.

Sam Wiener.

Traduit de l'américain par Marc PREVOTEL.

(2) Dont certains sont des bureaucrates de l'A.F.L.-C.I.O.. de nombreux techniciens du syndicalisme passant indifféremment du Ministère du Travail à la Confédération. (N.D.L.R.)